



UIA Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

UIA MENTOR

PRÉSENTATION DU PROGRAMME



INTRODUCTION

QU'EST-CE QUE LE MENTORAT ?

LES BÉNÉFICES POTENTIELS POUR LES MENTORÉS ET LES MENTORS

UN PROCESSUS EN TROIS ÉTAPES

- Réunion initiale : fixer des objectifs
- Instauration des relations de travail
- Clôture du programme de mentorat et aller de l'avant...

INTRODUCTION

L'UIA a le plaisir d'annoncer à ses membres le lancement d'un programme pilote de mentorat appelé *UIAMentor*. Ce programme a pour objectif de mettre en relation, parmi les membres de l'UIA, des profils d'avocats juniors avec des profils d'avocats plus expérimentés qui agiront comme des mentors sur des questions liées au développement professionnel et personnel. Bien que les objectifs spécifiques de toute relation de mentorat dépendent des individus, le mentorat peut s'avérer très avantageux pour les deux parties – en élargissant le réseau professionnel et l'expérience du mentoré et en lui offrant la possibilité de tester ses propres décisions professionnelles sur quelqu'un d'autre, tout en permettant au mentor de mettre à profit ses années d'expérience afin de guider le développement professionnel et personnel de la prochaine génération d'avocats. Il n'y a

rien de plus utile que d'avoir quelqu'un qui veille à vos intérêts et avec qui discuter de votre potentiel et de vos possibilités, de vos préoccupations et de vos idées. Grâce à l'étendue du réseau de l'UIA, les possibilités offertes par *UIAMentor* sont bien plus vastes qu'avec les programmes de mentorat traditionnels. Par exemple, un mentoré d'un pays peut choisir un mentor dans ses propres ville ou pays pour l'aider à se frayer un chemin au sein du barreau local ou national ou pour explorer les possibilités d'emploi ; tandis qu'un autre mentoré peut choisir un mentor dans un pays tiers pour renforcer le développement de sa base clients ou son réseau international. Ce qui importe le plus, c'est de mettre en relation les bonnes personnes en fonction de leurs intérêts... et *UIAMentor* s'y engage ! Pour en savoir plus sur cette initiative passionnante, veuillez lire ce qui suit...

QU'EST-CE QUE LE MENTORAT ?

Dans le contexte d'*UIAMentor*, le mentorat est une relation formelle par le biais de laquelle un mentor expérimenté, bien informé et digne de confiance accompagne le développement professionnel et personnel d'un mentoré en début de carrière. *UIAMentor* facilite les relations entre mentorés et mentors d'un même pays ou de régions différentes. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes.

Il peut s'agir par exemple de :

- Poser des questions
- Être à l'écoute
- Être une personne « test » pour de nouvelles idées
- Donner des conseils
- Suggérer des options et des idées
- Autoriser un mentoré à « observer » le mentor lors de réunions ou d'événements
- Faciliter les présentations aux contacts/organisations pertinents
- Signaler les sources potentielles d'information
- Vérifier des hypothèses
- Encourager le mentoré

LES AVANTAGES POTENTIELS POUR LES MENTORÉS ET LES MENTORS

Tant les mentorés que les mentors peuvent tirer d'importants bénéfices de la relation de mentorat.

Exemples de bénéfices pour les mentorés

- Développement de nouvelles compétences clients et professionnelles et/ou techniques
- Expérience confirmée dans et hors de leur propre pays ou région
- Élargissement de leur réseau à l'international
- Possibilité d'apprendre et de tester de nouvelles idées
- Acquisition d'une nouvelle manière de penser, d'un point de vue et de culture différents
- Acquisition de connaissances relatives à d'autres juridictions
- Renforcement de la confiance
- Formulation d'orientations et d'objectifs pour leur développement personnel et professionnel
- Mise à profit de leur adhésion à l'UIA pour leur développement personnel et professionnel et pour élargir leur réseau international

Exemples de bénéfices pour les mentors

- Voir le mentorat comme l'acquisition d'une nouvelle compétence personnelle
- Se confronter à d'autres points de vue et rester en contact avec les perspectives et les préoccupations d'avocats en début de carrière
- Apprendre du mentoré
- Avoir la satisfaction d'accompagner le développement et la croissance d'un avocat en début de carrière
- Partager son expérience et ses connaissances
- Se sentir stimulé par un nouveau rôle au sein de l'UIA



UN PROCESSUS EN TROIS ÉTAPES

Une fois que les mentors et les mentorés sont mis en relation, le programme *UIAMentor* suit trois étapes (voir la section suivante : Processus de demande et de mise en relation).

RÉUNION INITIALE : FIXER DES OBJECTIFS ET CONVENIR DES MODALITÉS DE TRAVAIL

Le mentor et le mentoré s'accordent sur la tenue d'une première rencontre pour définir les modalités de travail qui leur conviennent (en personne, par vidéo ou par téléphone). Les deux parties veilleront à tenir cette réunion dans un lieu confortable et suffisamment privé pour éviter toute perturbation. En général, cette réunion dure environ une heure.

Exemple d'ordre du jour de la réunion initiale :

- Présentation du mentor et du mentoré (ex. pourquoi voulez-vous être un mentor/mentoré ; votre emploi/fonction actuel ; certaines réalisations personnelles/des défis)
- Attentes à l'égard de la relation de mentorat (ex. les objectifs d'apprentissage du mentoré ; ce que le mentor espère obtenir et offrir)
- Modalités de travail sur lesquelles les deux parties s'entendent : il est recommandé que le mentoré ou le mentor prenne note par écrit (peut-être dans un courriel de suivi) des modalités qui ont été convenues. La confirmation de l'arrangement peut couvrir les domaines suivants :
 - Les objectifs ou buts d'apprentissage du mentoré
 - Les enjeux/sujets sur lesquels les deux parties s'entendent pour dire qu'ils ne devraient pas faire partie de la relation de mentorat
 - Le calendrier de la relation (la relation dans le cadre d'*UIAMentor* devrait durer 12 mois à compter de la date de la réunion initiale)
 - La fréquence des réunions convenues et la responsabilité de la fixation des dates et heures
 - La méthode de conduite des réunions (ex. face à face, téléphone, Skype, Zoom, WhatsApp, etc.)
 - L'évaluation du succès de la relation
 - Le choix d'une date pour l'évaluation semestrielle par les deux parties
 - La confidentialité (les deux parties doivent convenir que ni l'une ni l'autre ne partagera les détails de ce qui est discuté avec autrui sans l'autorisation claire et préalable de l'autre, à deux exceptions près : les facteurs qui affectent le programme de mentorat que les deux parties conviennent de partager et les questions qui peuvent enfreindre la loi ou les politiques ou code de conduite de l'UIA)

Il est important que le mentoré et le mentor préparent leurs réflexions sur ces questions avant la réunion pour qu'elle soit aussi efficace et efficiente que possible. Il peut également être utile pour le mentoré et le mentor de prendre un peu de temps après la réunion afin de réfléchir sur la façon dont la discussion s'est déroulée, ce qu'ils peuvent en apprendre et ce qu'ils pourraient faire de nouveau ou différemment la prochaine fois.



LES RELATIONS DE TRAVAIL

Il s'agit de l'élément principal du processus. Il comprend une série de réunions entre le mentoré et le mentor et, bien entendu, toute l'activité entre les réunions. Au cours du programme de 12 mois, il y a habituellement au moins 5 ou 6 réunions (y compris la réunion initiale et celle de clôture). Mais le nombre peut varier en fonction des objectifs des deux parties. L'une des réunions annuelles peut ainsi avoir lieu lors du congrès annuel de l'UIA.

Les mentorés font souvent bien plus de progrès et apprennent davantage s'ils ont un projet de développement personnel (qui peut être discuté ou même préparé avant la rencontre initiale ; ou sa préparation peut être une première étape issue de la rencontre initiale). Il peut s'agir d'un projet préexistant ou d'un plan élaboré dans le cadre de la relation de mentorat.

Exemples de projet de développement :

- Fixer des objectifs/résultats de développement
- Évaluer le succès
- Proposer des activités de perfectionnement personnel, professionnel et de développement de la clientèle
- Identifier les ressources/besoins d'accompagnement
- Définir un calendrier

Afin de tirer le meilleur bénéfice des réunions, il est recommandé de :

- Convenir avant la réunion de ce qui sera abordé (un ordre du jour)
- Se préparer de façon appropriée
- Rédiger une note concise de la réunion, en particulier les points clés abordés et les actions de suivi (par convention, le mentoré s'en chargera).

Il est également recommandé de faire un bilan à mi-parcours (6 mois). **L'objectif de ce bilan est de se poser des questions telles que :**

- Quelle activité de développement avons-nous mise en œuvre avec succès ?
- Comment le mentoré s'est-il développé ? (par exemple, quelles compétences/connaissances ont été acquises ?)
- Quels sont les avantages de la relation pour le mentoré et le mentor ?
- Que pourrait-on faire pour améliorer et maximiser les avantages de la relation ?

CLORE LE PROGRAMME DE MENTORAT ET ALLER DE L'AVANT

Le programme de mentorat se clôture par une dernière rencontre permettant de dresser un bilan (au bout de 12 mois). Au cours de cet entretien, le mentoré et le mentor peuvent discuter des questions suivantes :

- Quelles activités de développement ont été mises en œuvre avec succès ?
- Comment le mentoré s'est-il développé ? (par exemple, quelles compétences/connaissances ont été acquises ?)
- Quels avantages la relation a-t-elle procuré au mentoré et au mentor ?
- Qu'est-ce que le mentoré fera différemment à partir de maintenant ?
- Qu'est-ce que le mentor a appris du processus ?
- De quoi le mentor et le mentoré aimeraient-ils se remercier mutuellement ?

L'UIA s'entretiendra également avec le mentor et le mentoré sur la façon dont s'est déroulée la relation de mentorat en vue d'obtenir une évaluation des deux parties.

PROCESSUS DE DEMANDE ET DE MISE EN RELATION

Éligibilité des mentorés et des mentors

Est éligible à devenir mentoré tout membre individuel à part entière de l'UIA (dans la catégorie des moins de 35 ans) en mesure :

- d'expliquer pourquoi il souhaite participer à *UIAMentor* et ce qu'il espère réaliser grâce à ce programme ;
- de s'engager à donner à la relation de mentorat le temps et les efforts appropriés ;
- de s'engager à respecter la confidentialité de la relation telle que convenue par les deux parties.

Est éligible à titre de mentor tout membre individuel à part entière de l'UIA en mesure :

- d'expliquer pourquoi il souhaite participer à *UIAMentor*, ce qu'il espère offrir et ce qu'il espère tirer de sa participation ;
- de s'engager à donner à la relation de mentorat le temps et les efforts appropriés ;
- de s'engager à respecter la confidentialité de la relation telle que convenue par les deux parties.

Qualités requises du mentor idéal :

- accessibilité : vous pouvez consacrer suffisamment de temps à la relation de mentorat ;
- écoute : vous avez une bonne capacité d'écoute et savez écouter activement ;
- communication : vous êtes en mesure de communiquer clairement, tant à l'écrit qu'à l'oral ;

- connaissance de soi : vous avez une bonne compréhension de vos propres qualités ;
- empathie : vous savez vous montrer compréhensif ;
- curiosité : vous êtes curieux, désireux de découvrir de nouvelles idées.

Étape 1. Application

Pour vous inscrire en tant que mentoré ou mentor, merci de remplir la fiche de demande confidentielle qui peut être fournie par le siège de l'UIA. Les informations figurant sur votre fiche de demande resteront confidentielles. Si votre demande est acceptée, vous serez avisé(e) que vous avez été inscrit(e) à *UIAMentor*. Veuillez noter que cela ne garantit pas qu'un mentoré/mentor approprié sera trouvé pour vous, mais le siège de l'UIA fera tout son possible pour le concrétiser.

Étape 2. Mise en relation

Le siège de l'UIA s'efforcera de mettre en relation les mentorés et les mentors en fonction : a) des préférences exprimées dans leur demande, b) du profil et des besoins des mentorés, et c) du profil et de l'expérience et des compétences des mentors.

Lorsqu'un binôme potentiel est identifié, les descriptifs succincts anonymes du mentoré et du mentor proposés seront partagés avec les deux candidats. Si les deux candidats acceptent le partenaire proposé, ils recevront leurs coordonnées et seront invités à tenir une première réunion ou un premier appel pour voir si « l'alchimie » opère.

Étape 3. Appel « alchimie »

Le mentoré et le mentor fixeront un moment convenant aux deux parties pour avoir une conversation initiale et informelle afin de déterminer s'ils aimeraient tous les deux initier la relation de mentorat. Veuillez noter que ces conversations sont confidentielles, à moins que les deux parties n'en conviennent autrement.

La conversation peut durer 30 minutes. Il peut s'agir d'une rencontre en face à face, par téléphone ou par vidéo (ex. Skype). L'objectif est que la conversation soit informelle et qu'elle permette de déterminer si les deux parties peuvent travailler ensemble de manière harmonieuse et productive. Chaque partie peut s'enquérir, par exemple, de ce qui suit :

- Expérience professionnelle
- Motivations et attentes d'une relation de mentorat
- Accessibilité et disponibilité

Au cours de la conversation, chaque partie déterminera si elle souhaite établir une relation de mentorat. Les deux parties communiqueront leur décision individuellement au siège de l'UIA. Si les deux parties sont d'accord, elles seront alors informées du binôme et pourront démarrer le programme de mentorat.